# Commission de fonds social

publié le 22/11/2018

*Descriptif :*

Les familles désirant faire une demande doivent s'adresser au service de gestion du collège.

Les familles qui désirent faire une demande de fonds social afin d'obtenir une aide financière ponctuelle doivent s'adresser au service de gestion de l'établissement dans les meilleurs délais.

**Académie de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.